

REGLEMENT CHAMPIONNAT HUNTER' REGIONAL 2022

Concernant les régions Auvergne-Rhône-Alpes, et Bourgogne Franche-Comté.

Pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement, il est fait application des règlements nationaux FFE en vigueur, Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques de Hunter, publiés sur www.ffe.com.

I. GENERALITES

Le Championnat Hunter' Régional est un circuit qui se dispute individuellement.

Il se court sur des concours répondant à la convention d'organisation définie par la FFE .

Il comprend deux étapes et une finale.

II. PARTICIPATION DES CAVALIERS ET CHEVAUX

Le Championnat est ouvert à tout cavalier licencié en Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne et Franche-Comté ; toutefois, les trois étapes sont accessibles à tous, indépendamment de la région.

Les cavaliers peuvent participer au Championnat Hunter' Régional dans plusieurs indices avec des chevaux différents.

Pour les épreuves de Style, les cavaliers ayant une licence Pro CSO ou Pro CCE, peuvent engager dans tous les indices, à l'exception de l'indice 1, ouvert aux chevaux n'ayant pas plus de deux années de compétition en Hunter, CSO et CCE.

Pour les épreuves d'Equitation, les cavaliers ayant une licence Pro CSO ou CCE ne peuvent participer que dans les niveaux Elite, et enseignant 1 et Elite.

III. PROGRAMME ET EPREUVES

Les épreuves ci-dessous doivent obligatoirement être programmées :

EPREUVES	SAMEDI	DIMANCHE
jeunes chevaux	4 ans	4 ans
jeunes chevaux	5 ans	5 ans
jeunes chevaux	6 ans	6 ans
style	indice 4	indice 4
style	indice 2	indice 2
style	indice 1	indice 1
épreuve équitation 4	figures imposées	maniabilité
épreuve équitation 2	figures imposées	maniabilité
épreuve équitation 1	figures imposées	maniabilité
épreuve enseignant 2	figures imposées	maniabilité
épreuve enseignant 1	figures imposées	maniabilité
épreuve enseignant élite	figures imposées	maniabilité

III. DATES ET LIEUX

- 1ère étape : CHAZEY-SUR-AIN les 23 et 24 Avril 2022.
- 2ème étape : MÂCON les 11 et 12 Juin 2022.
- Finale : CLUNY les 24 et 25 Septembre 2022.

IV. PARTICIPATION A LA FINALE

Pour participer au classement général de la Finale, les cavaliers devront avoir couru les deux étapes précédentes du circuit.

Un cavalier qualifié dans les deux niveaux d'Equitation ne pourra participer à la Finale que dans l'indice supérieur. Une dérogation exceptionnelle pourra être faite si le cheval qualifié ne peut participer pour raison vétérinaire. Un certificat devra être transmis à l'organisateur

En cas d'ex-aequo, les cavaliers ou chevaux en Style seront départagés par la meilleure note de style à l'obstacle ; les cavaliers ou chevaux en Equitation par la meilleure note attitude -équilibre du cavalier

V. CLASSEMENT

Le classement s'effectue par l'addition des points des deux épreuves de même catégorie et indice de chaque étape.

Le classement général du Championnat prendra en compte l'ensemble des points des deux épreuves de même catégorie et indice de chaque étape, ainsi que ceux des deux épreuves de la Finale.